

# DEPARTEMENT DE L'ORNE

Commune de  
**BAZOCHES AU HOULME**

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil municipal  
arrêtant le projet d'identification  
des éléments du paysage sur la  
commune de BAZOCHES-AU-  
HOULME,

le 24 JUN 2013  
Signé du Maire



## DOSSIER D'IDENTIFICATION DES ELEMENTS DU PAYSAGE



Etude réalisée par SARL TOPDESS, géomètres topographes – environnement et  
urbanisme, 61 203 ARGENTAN

## SOMMAIRE

<b>I. PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>II. PRESENTATION DES ELEMENTS INVENTORIES .....</b>	<b>5</b>



## I. PREAMBULE



**La prise en compte du paysage doit être placée dans le cadre du développement durable, c'est à dire d'une croissance qui n'altère pas de façon irréversible l'environnement et celui des générations futures.**

La loi Urbanisme et Habitat permet aux communes de protéger des éléments du paysage : haie, mare, clôture, ....

La liste de ces derniers est soumise à enquête publique, puis approuvée par le conseil municipal. Tous travaux sur ces éléments sont alors soumis à "déclaration préalable ou à permis de démolir", délivrés par le maire ou l'Etat, en application des articles R.421-23-i et R.421-28-e du code de l'Urbanisme.

⇒ Extrait de l'article R.421-23 du code de l'Urbanisme – article modifié par décret n°2007-18 du 05 janvier 2007 – art. 8 et art. 9

*Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants :*

i) *Les travaux autres que ceux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, dans une commune non couverte par un plan local d'urbanisme, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager*

⇒ Extrait de l'article R.421-28 du code de l'Urbanisme – article modifié par décret n°2007-18 du 05 janvier 2007 – art. 8 et art. 9

*Doivent en outre être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction :*

e) *Identifiée comme devant être protégée par un plan local d'urbanisme, en application du 7° de l'article L. 123-1 du code de l'Urbanisme, située dans un périmètre délimité par le plan en application du même article ou, dans une commune non dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée par délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, comme constituant un élément de patrimoine ou de paysage à protéger et à mettre en valeur.*

### **Application du 7° de l'article L. 123-1 du code de l'Urbanisme**

Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'Urbanisme : ce dispositif permet dans le cadre d'un document d'urbanisme, d'identifier des éléments du paysage et de définir des prescriptions visant à assurer leur protection. Cette mesure peu contraignante, permet la protection d'éléments paysagers sans hypothéquer les possibilités de travaux d'aménagement nécessitant des suppressions ponctuelles.



La commune de Bazoches-au-Houlme a souhaité mettre en œuvre l'article R.421-17-cinquième alinéa, l'article R.421-23-neuvième alinéa et l'article R.421-28-cinquième alinéa du code de l'Urbanisme, qui permettent "*d'identifier, de localiser les éléments du paysage, ] ... [ à protéger, à mettre en valeur ...*".

Plusieurs éléments (naturels, architecturaux, patrimoniaux, etc.) ont ainsi fait l'objet d'un recensement et d'une cartographie.

Après avoir créé une commission spécifique, les conseils municipaux ont sillonné la commune et ses nombreux chemins et ont décidé d'inscrire à l'inventaire les éléments suivants :

1. les haies bordant des chemins ruraux :
  - 1a Chemin Rural (CR) de la Bouillierie
  - 1b CR de Bellevue
  - 1c CR qui descend à la station d'épuration (dit du Bas de Bazoches)
  - 1d CR allant du lieu-dit "la Cicogne" à "Lesfrie" (tronçon du CR de Rabodanges au Pont Crouin)
  - 1e CR de la Baroudrie à Lesfrie
  - 1f CR de Loche à la Guillaumière
  - 1g CR de Loche à Launay
  - 1h CR de la Guilberdière vers Ménil-Vin en passant par Fouboeuf et le Bisson (tronçon du CR de Fouboeuf à la Guilberdière + tronçon du CR de la Mondrie)
  - 1i VC 6 de Saint-Pavin à Bazoches-au-Houlme, à hauteur du lieu-dit "Les Coutures"
2. les trois calvaires existants autour du bourg
3. le puits existant dans une propriété privée, lieu-dit "la Bonnevoirie"
4. le lavoir
5. l'église (bien communal mais à protéger d'une éventuelle démolition)
6. la mairie et son mur d'enceinte (bien communal mais à protéger d'une éventuelle démolition)
7. le pont de Bisson, le pont Crouin et le pont du Moulin de Fouboeuf, tous trois enjambant *la Baize*
8. plusieurs murs d'enceinte
  - rue de la Scieurie
  - rue du Centre
  - en bordure de la RD 909, face à la mairie et dans la traversée du bourg
9. les trois tilleuls en bordure de la rue de la Scieurie

**Le recensement de ce patrimoine local est synonyme de protection dans le sens où toute atteinte (modification ou destruction) de l'un de ces éléments, est strictement interdite sans avoir fait une demande de déclaration préalable ou de permis de démolir auprès de la mairie.**



## II. PRESENTATION DES ELEMENTS INVENTORIES





1a

L'amorce du chemin de la Bouillerie, côté RD 245



1b



CR de Bellevue – muret et haie vus depuis l'église



1c



Vues (+/- lointaines) sur la haie qui longe le chemin du Bas de Bazoches

**1. Les haies bordant des chemins ruraux :**

- |           |   |                            |
|-----------|---|----------------------------|
| <b>1a</b> | Chemin Rural (CR) de la Bouillerie  | sur 135 mètres linéaires   |
| <b>1b</b> | CR de Bellevue  | sur 85 mètres linéaires    |
| <b>1c</b> | CR qui descend à la station d'épuration (dit du Bas de Bazoches)  | sur 375 mètres linéaires   |
| <b>1d</b> | CR allant du lieu-dit "la Cicogne" à "Lesfrie" (tronçon du CR de Rabodanges au Pont Crouin qui passe au droit du lieu-dit "la Baroudrie") | sur 1 985 mètres linéaires |
| <b>1e</b> | CR de la Baroudrie à Lesfrie  | sur 625 mètres linéaires   |
| <b>1f</b> | CR de Loche à la Guillaumière   | sur 1 820 mètres linéaires |
| <b>1g</b> | CR de Loche à Launay  | sur 610 mètres linéaires   |
| <b>1h</b> | CR de Fouboeuf à la Guilberdière prolongé depuis le lieu-dit "Fouboeuf", par le CR de la Mondrie – tronçon entre Fouboeuf et le Bisson    | sur 2 385 mètres linéaires |
| <b>1i</b> | VC 6 de Saint-Pavin à Bazoches-au-Houlme, à hauteur du lieu-dit "Les Coutures"  | sur 620 mètres linéaires   |





Vue sur la haie bordant le chemin depuis la RD 6



Amorce du chemin depuis la RD 6

1d



Amorce du chemin depuis le lieu-dit "la Cicogne"

Vues sur le CR de Rabodanges au Pont Crouin (tronçon entre les lieux-dits "la Cicogne" à "Lesfrie")



Vues sur la haie bordant la chemin de la Baroudrie à Lesfrie

1e



Amorce du chemin depuis la RD 6



Vue sur la haie du CR de Loche à la Guillaumière depuis les abords de Loche (RD 245)

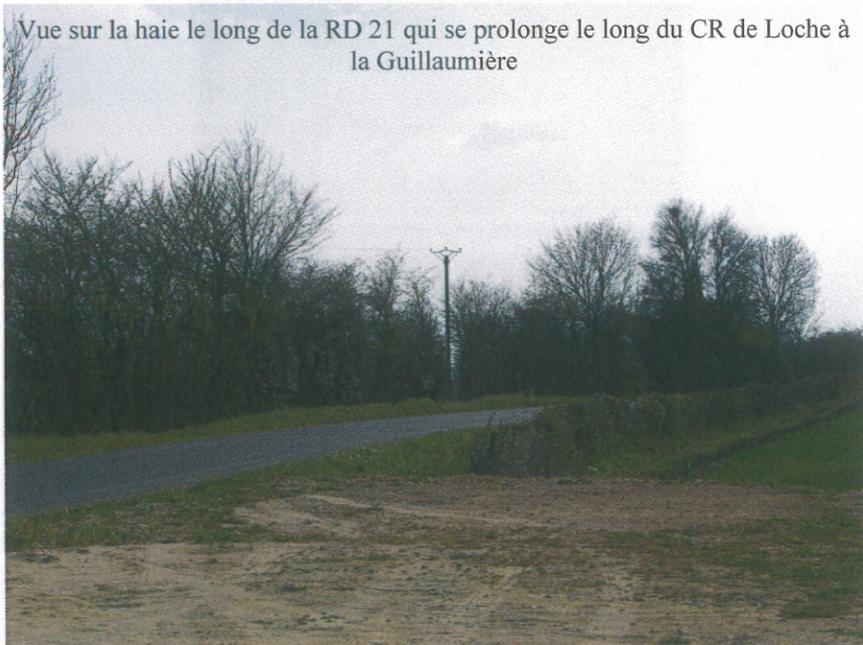


1f

Vue sur la haie du CR de Loche à la Guillaumière depuis les abords de la Guillaumière (RD 21)



Vue sur la haie le long de la RD 21 qui se prolonge le long du CR de Loche à la Guillaumière



Vue depuis Loche sur l'amorce du CR de Loche à Launay  
En arrière-plan, la haie qui longe le chemin

1g



1h



Amorce depuis la Guilberdière du CR de  
Foubœuf à la Guilberdière



Vues sur la haie le long du CR de la Mondrie (tronçon de Foubœuf au Bisson)



Vues sur la haie le long de la VC 6 de Saint-Pavin à Bazoches-au-Houlme, à hauteur du lieu-dit "Les Coutures"

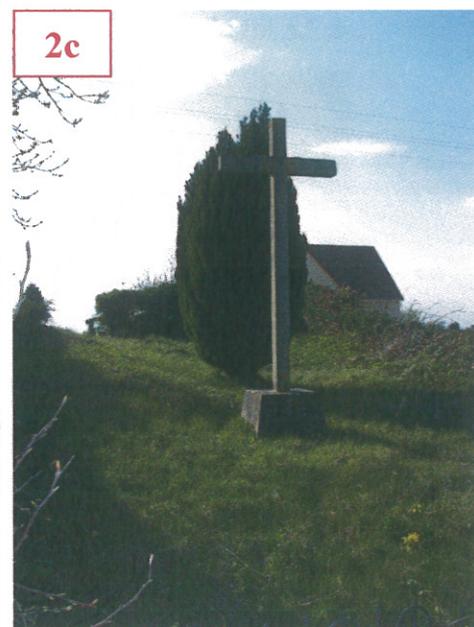
2. Les trois calvaires existants autour du bourg :



Le calvaire en sortie Nord du bourg, sur la RD 909

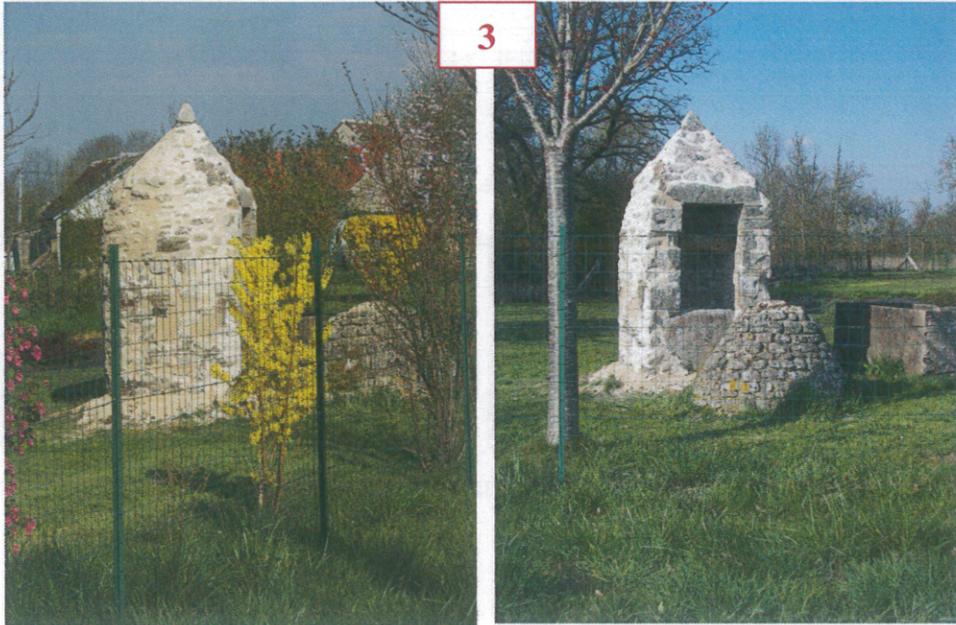


Le calvaire en sortie Est du bourg, lieu-dit "l'Orme"



Le calvaire en sortie Sud du bourg, lieu-dit "les Champs Bougon"

3. Le puits existant dans une propriété privée, lieu-dit "la Bonnevoirie":



4. Le lavoir :



5. L'église (bien communal mais à protéger d'une éventuelle démolition) :



5



La mairie et sa cour

6. La mairie et son mur d'enceinte (bien communal mais à protéger d'une éventuelle démolition) :

6

Le muret de la cour de la mairie



7. Le pont de Bisson, le pont Crouin et le pont du Moulin de Fouboeuf, tous trois enjambant *la Baize* :



Le pont de Bisson



Le pont Crouin



7



Le pont de Fouboeuf



8. Plusieurs murs d'enceinte :

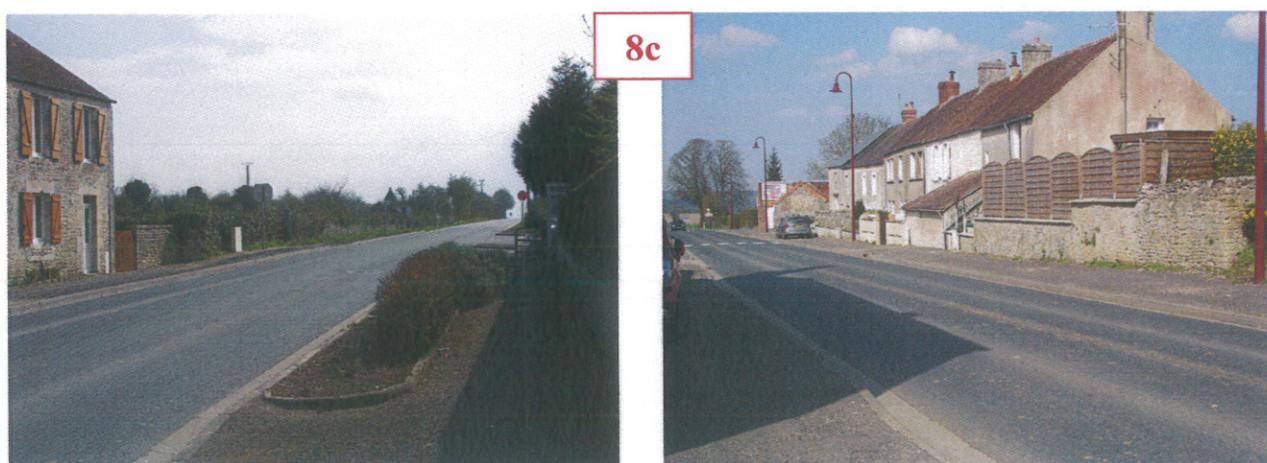
- 8a rue de la Scieurie sur 352 mètres linéaires
- 8b rue du Centre sur 280 mètres linéaires
- 8c en bordure de la RD 909, face à la mairie et dans la traversée du bourg sur 290 mètres linéaires



Vues sur les murets le long de la rue de la Scieurie



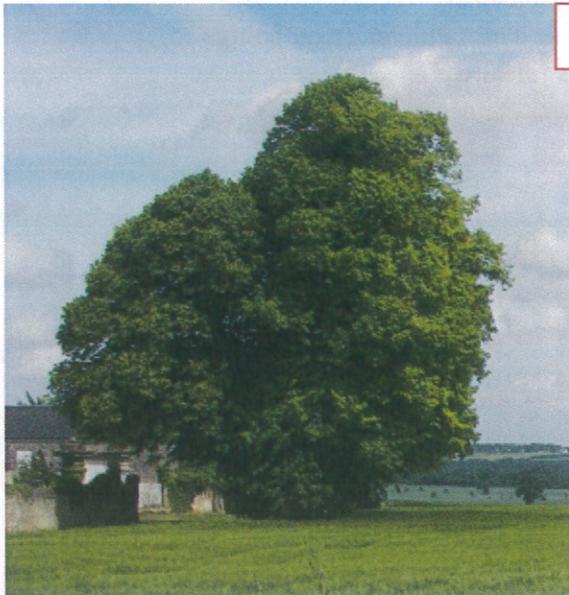
Les murs et murets en pierre le long de la rue du centre (en allant vers l'église)



Les murets en pierre le long de la RD 909, dans la traversée du bourg



9. Et enfin, les trois tilleuls en bordure de la rue de la Scieurie, non loin de l'église.



Les tilleuls, l'été



Les tilleuls, l'hiver